

Province de Québec

À une séance extraordinaire du conseil municipal de Laurierville, dûment convoquée par le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, par l'entremise d'un avis de convocation, dont copie a été remis à chaque membre du conseil municipal.

Cette assemblée est tenue le mardi 17 mai 2011 à 20h00, pour prendre en considération les sujets suivants :

- **Cautionnement pour le renouvellement de l'emprunt du CDE Ste-Julie et Laurierville pour le motel industriel.**
- **Demande de soumissions pour les travaux de réparation de pavage.**

Sont présents : Mme Pierrette Payeur, M. Mario Lessard, M. Daniel Fortin, M. Charles-Omer Brassard, Mme Julie Bernard, M. Luc Côté, formant le conseil au complet sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

Résolution : 2011-111

Cautionnement pour le renouvellement de l'emprunt du CDE Ste-Julie et Laurierville.

Attendu que l'emprunt du Comité de développement économique (CDE) de Ste-Julie et Laurierville, pour le motel industriel, doit être renouvelé;

Attendu que le solde de l'emprunt est de 187 000 \$, amorti sur 12 ans;

Attendu que le CDE de Ste-Julie et Laurierville a accepté l'offre de la Caisse Desjardins de l'Érable à un taux de 5,84% pour une durée de 3 ans;

Attendu que la Caisse Desjardins de l'Érable demande à la municipalité de Laurierville de se porter caution de l'emprunt;

Attendu qu'une municipalité peut, en vertu de l'article 6.1 de la Loi sur les immeubles industriels municipaux, se porter caution d'un organisme à but non lucratif, afin de favoriser l'exploitation d'un bâtiment industriel locatif;

Pour ces raisons, il est proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville se porte caution en faveur du Comité de développement économique de Ste-Julie et Laurierville, pour un emprunt de 187 000 \$ avec la Caisse Desjardins de l'Érable, au taux de 5,84% pour une période de 3 ans.

Que l'emprunt est amorti sur une période de 12 ans.

Que le maire, M. Marc Simoneau, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Laurierville, tout document pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée

Résolution : 2011-112

Demande de soumissions pour des travaux de réparation de pavage.

Proposé par Mme Pierrette Payeur, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, a demandé des soumissions sur invitation à Pavage Lagacé et Frères inc. et à Pavage Veilleux 1990 inc., pour des travaux de correction de pavage à divers endroits sur les chemins municipaux.

Que le résultat de la demande de soumissions sera présenté lors de la prochaine séance régulière du 6 juin 2011.

Adoptée

Résolution : 2011-113

Clôture de l'assemblée

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

Adoptée

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire.

directeur général et secrétaire-trésorier.